



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion électronique du 10 / 11 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.



Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :



DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

ENT SARRAS ST VALLIER SP (Futsal) :

U7 27 Décembre 2025

U9 30 Décembre 2025,

U11 29 Décembre 2025.

U13 le 28 Décembre 2025

U15 le 27 Décembre 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Prochains Plateaux : Samedi 22 Novembre 2025 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Novembre 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Modifications compositions poules :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes applicables dès le 15/11/2025 :

PROMOTION :

Poule C : US MONTELIMAR 2 remplace Exempt 101, PIERRELATTE 2 remplace Exempt 10.

ESPOIRS :

Poule G : Exempt 300 remplace MALATAVERNE 1,



Poule H : Exempt 301 remplace US MONTELIMAR 2, Exempt 302 remplace PIERRELATTE 2.

BOURGEONS :

Poule H : MALATAVERNE 1 remplace Exempt 205.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Novembre 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival PITCH U13 et Coupe Koesio Charles André :

Les tirages des prochains tours sont diffusés sur le site du District. Ils se joueront le samedi 13/12/2025 à 13h30.

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

RAS

1^{ère} Phase de D3 à D6 (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

La 1^{ère} Phase de D3 à D6 a commencé **le samedi 08/11/2025 à 13h30**.

Vous retrouvez la planification des matchs sur le site du District dans les compétitions et sur votre Footclubs.

La FMI est mise en place de la D3 à la D6, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès. Nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire et que vous serez amendé en cas de non-transmission.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

1/8^é de finales programmées le 25/01/2026. Le tirage est en ligne.

Coupe Gilbert PESTRE :

2^é Tour, La rencontre FC BG VALENCE 2 – RCF 4 se jouera le 30/11/25, en raison de la programmation le 11/11/2025 du match de championnat U15 Brassage Poule D Ent FCC SASA USSM – RCF 4 en retard de la Journée 1.



La rencontre US MOURS 3 - Ent FCC SASA USSM se jouera le 30/11/25, en raison de la programmation le 11/11/2025 du match de championnat U15 Brassage Poule D Ent FCC SASA USSM – RCF 4 2 en retard de la Journée 1.

Tour de cadrage le 30/11/2025.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations au club FC MUZOLAIS, présent pour son parcours jusqu'au 5é Tour.

Coupe VIVIER BOUDRIER : Pour le compte du Tour de cadrage, la rencontre OL MONTELIER 1 - Ent CHOMERAC se jouera le 29/11/25, en raison de la programmation le 11/11/2025 du match de championnat U17 D2 Poule A 1-JS LIVRON 2 en retard de la Journée 5.

La rencontre FC J VINEZAC – AS SUD ARDECHE 2 se jouera le 29/11/25, en raison de la programmation le 11/11/2025 du match de championnat U17 D2, FC MUZOLAIS – AS SUD ARDECHE 2 en retard de la Journée 3.

U17 D1 :

Rencontre du 27/09/2025 :

US DAVEZIEUX VIDAL 2 / CHAVANAY est reportée au 29/11/2025.

Rencontre du 08/11/2025 :

OL CENTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 29/11/2025.

U17 D2 :

Poule A - Rencontres du 27/09/2025 :

GFHT / AS VAL D'AY est reportée au 29/11/2025,

AS ST MARCEL VAL / Ent BOULIEU BOURG ARG est reportée au 29/11/2025.

Poule B - Rencontre du 27/09/2025 :

US MONTELIMAR / Ent ACE ECA est reportée au 29/11/2025.

Poule B - Rencontre du 15/11/2025

FC RHONE VALLEE / US MONTELIMAR est reportée au 17/01/2026.

U17D2 Poule B: Suite à une erreur technique de l'application de gestion de la compétition, certaines équipes peuvent apparaître en FORFAIT GENERAL. Nous confirmons qu'il n'y a aucun FORFAIT GENERAL dans cette Poule.



U17 Brassage :

Poule D – Rencontre reportée du 01/11/25

US ST JUST ST MARCEL / AS BERG HELVIE est reportée au 29/11/25

Poule G- Rencontre du 20/09/2025 :

Ent VALLON RUOMS / JS LIVRON 2 est reportée au 29/11/2025.

FORFAITS : US DAVEZIEUX VIDALON 3 (Poule B Journée 06)

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

Rencontre du 01/11/2025

OL SALAISE RHODIA / US MOURSOISE est reportée au 20/12/2025.

Rencontre du 08/11/2025

FC MUZOLAIS / OL SALAISE RHODIA est reportée au 24/01/2026.

FORFAIT : Ent BERG HELVIE RUOMS (Journée 05)